

Surgères, le 1^{er} octobre 2024,

Communiqué

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, la communauté de communes Aunis Sud a signé un contrat pour la réussite de la transition écologique (CRTE)- 2021-2026.

Afin d'accompagner cette politique de contractualisation visant le développement local, la communauté de communes Aunis Sud est bénéficiaire du soutien de l'Etat au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires- fonds Vert- 2024.

Cette aide financière sollicitée auprès de M. le préfet de la Charente-Maritime a été octroyée au titre d'un arrêté préfectoral attributif de subvention, en date du 19 juin 2024.

Ce soutien accompagne ainsi financièrement le recrutement d'un chef de projet CRTE-fonds verts qui est en poste depuis le 1^{er} octobre 2024.

Il a pour mission de soutenir la bonne réalisation du programme d'actions figurant en annexe du CRTE, de participer à la gouvernance du CRTE notamment quant à préparer et à animer en particulier le comité de pilotage ainsi que le comité technique.

Il s'attachera à la coordination nécessaire sur les projets du CRTE afin d'en assurer à la fois une conduite de projet efficace avec l'ensemble des parties prenantes et l'accomplissement des actions identifiées.

Le soutien de l'Etat s'élève à 62 155.50 € au regard du plan de financement ci-dessous.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Coût salarial- chef de projet CRTE sur 3 ans (41 437 €/an) (salaire 1 963 €/mois net)	124 311 €	Fonds vert sur 3 ans A hauteur de 50%	62 155.50 €
		Autofinancement	62 155.50 €
TOTAL	124 311 €	TOTAL	124 311 €